

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-282

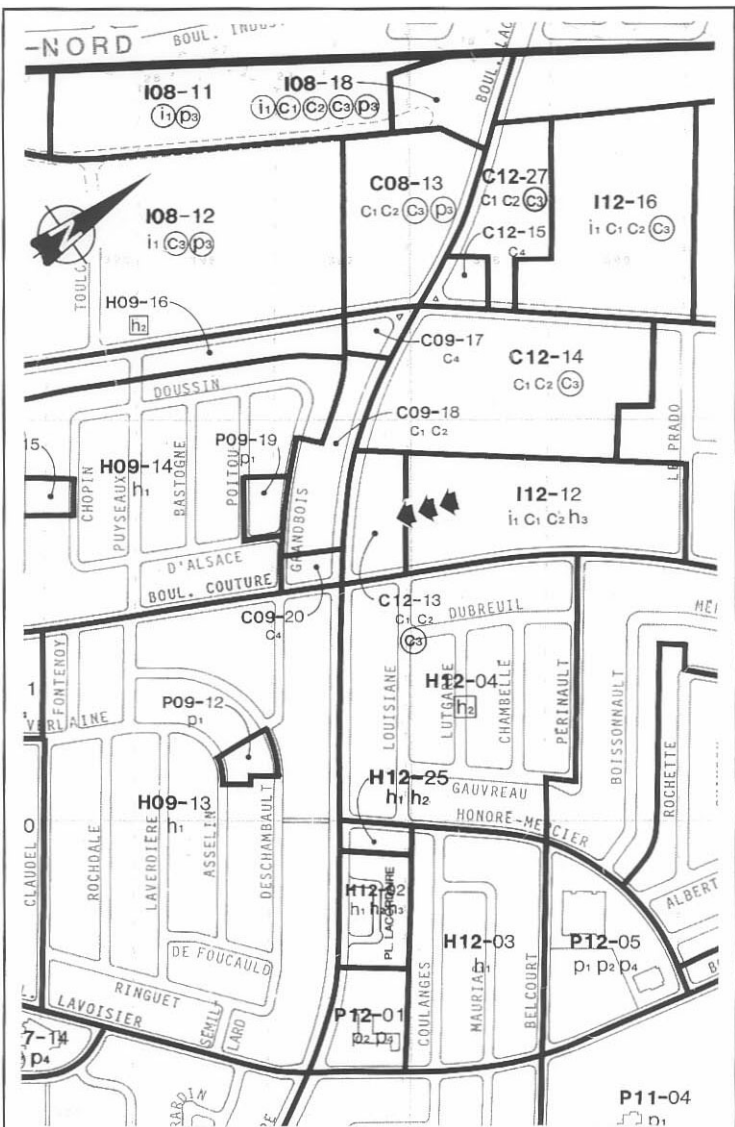
AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2008, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-282 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les normes d'affichage dans la zone Commerce C12-13 ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le **jeudi 18 septembre 2008, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise la zone Commerce C12-13.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce projet de règlement et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10^e jour du mois de septembre 2008.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT,
 M^e GUYLAINE CHAMPOUX**